

Document téléchargeable : <https://www.saoneetloire71.fr/accueil/vous-etes-agriculteur/viticulteur/agrivalys71>

Cadre réservé au laboratoire	Référence réception
------------------------------	---------------------

**Demandeur :**

**Payeur :**

NOM \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_  
Fax : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

NOM \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_  
Fax : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

**Caractérisation du prélèvement**

Nombre d'échantillons expédiés :  Date du prélèvement : ..... / ..... / .....

Regroupement maximal autorisé de plants constituant 1 échantillon : 5 plants

Noter les codes d'identification dans le tableau au verso du bordereau, colonne « Codification des prélèvements ». Pour chaque échantillon identifié une réponse sera fournie. Le laboratoire tient à votre disposition une fiche de conseils pour le prélèvement.

**Analyses FD/BN effectuées par technique PCR multiplex temps réel**

Signature du demandeur



PARTIE RESERVEE AU LABORATOIRE

Date de réception :

Par :

Etat : R C A

Mode : C T A

Transmis à : S P B V

Adresser les échantillons à :

**AGRIVALYS 71**

**Espace Duhesme – 18 rue de Flacé – CS 32209 – 71009 MÂCON Cedex**

**Tél. : 03.85.33.52.20 – Fax : 03.85.33.52.25 – courriel : [contact@agrivalys71.fr](mailto:contact@agrivalys71.fr)**

Document téléchargeable : <https://www.saoneetloire71.fr/accueil/vous-etes-agriculteur/viticulteur/agrivalys71>

<b>Prélèvements de terrain Colonnes à renseigner</b>		<i>Zone réservée Laboratoire</i>	<b>Prélèvements de terrain Colonnes à renseigner</b>		<i>Zone réservée Laboratoire</i>
Codification des échantillons	Nb. Cep*	<i>Etat à la réception</i>	Codification des échantillons	Nb. Cep*	<i>Etat à la réception</i>
1.			21.		
2.			22.		
3.			23.		
4.			24.		
5.			25.		
6.			26.		
7.			27.		
8.			28.		
9.			29.		
10.			30.		
11.			31.		
12.			32.		
13.			33.		
14.			34.		
15.			35.		
16.			36.		
17.			37.		
18.			38.		
19.			39.		
20.			40.		
<b>TOTAL ECH :</b>			<b>TOTAL ECH :</b>		

\* Inscrivez le nombre de ceps constituant l'échantillon (maxi 5)

<b>Remarques éventuelles</b>
------------------------------

Adresser les échantillons au :

**AGRIVALYS 71**

**Espace Duhesme – 18 rue de Flacé – CS 32209 – 71009 MACON Cedex**

**Tél. : 03.85.33.52.20 – Fax : 03.85.33.52.25 – courriel : [contact@agrivalys71.fr](mailto:contact@agrivalys71.fr)**

Document téléchargeable : <https://www.saoneetloire71.fr/accueil/vous-etes-agriculteur/viticulteur/agrivalys71>

## **PROSPECTION JAUNISSES A PHYTOPLASMES SUR VIGNE**

### **Parcelle culturale de vigne**

#### **PROTOCOLE DE PRELEVEMENT**

#### **1 – Application**

Les prélèvements s'opèrent sur des plantes présentant des symptômes de type jaunisses. Généralement ils sont visibles au plus tôt à partir du stade début véraison. Les prélèvements peuvent s'effectuer jusqu'aux premiers signes de sénescence des feuilles (octobre/novembre selon les régions).

#### **2 – Mode de prélèvement / Échantillonnage**

Sur une « parcelle culturale », le prélèvement s'opérera au maximum sur 5 ceps (constituant 1 échantillon). Les choisir répartis sur l'ensemble de la parcelle.

Si présence de « foyers », répartir le prélèvement (1 cep/foyer) en respectant toujours la limite de 5 ceps maximum/parcelle.

#### **3 – Nature du prélèvement**

Prélever des feuilles avec leur pétiole, de 3 à 8 feuilles + pétioles par cep. Pour chaque cep prélevé, l'ensemble des feuilles + pétioles sera placé dans du papier (type journal).

Il faut impérativement que le laboratoire puisse identifier facilement le matériel végétal prélevé sur chacun des ceps retenus.

L'ensemble du matériel végétal issu d'une « parcelle culturale », constituant 1 prélèvement pour le laboratoire, est codifié, puis conditionné dans un sac plastique fermé, ne jamais humidifier.

#### **4 – Identification**

Au dos du document « Bordereau d'expédition des échantillons » et sur chacun des sacs contenant l'échantillon d'une parcelle, reporter les codes des prélèvements simplement et lisiblement, exemple : le département sur 2 caractères, puis le numéro de la parcelle sur 4 caractères.

#### **5 – Expédition**

Choisir un moyen de transport rapide – 48h max. (Chronopost, Colissimo, entreprise de transport...).

Contactez le laboratoire dont l'adresse figure sur votre bordereau d'expédition, avant l'expédition, afin de s'assurer d'une réception efficace.

#### **6 – Recommandations générales**

L'efficacité du travail au laboratoire repose en grande partie sur la qualité des prélèvements :

- le choix pertinent des symptômes de type « jaunisses »,
- l'état du matériel lors du prélèvement (éviter les feuilles trop sénescentes),
- ne pas conditionner des feuilles mouillées,
- dans certaines situations, l'utilisation d'une « caisse isotherme » est recommandée,
- expédier les échantillons en début de semaine (lundi – mercredi),
- prendre garde aux veilles de fêtes, grèves, .....
- éviter le stockage (notamment dans un coffre de voiture) avant l'expédition, si absolue nécessité utiliser le bac « légumes » d'un réfrigérateur (2 à 3 jours maximum),
- informer correctement le bordereau d'expédition, notamment identifier le « coordonnateur » si nécessaire,
- respecter le quota d'analyses attribué à la région,
- informer le laboratoire ainsi que les agents chargés du bon déroulement de la campagne (expert vigne et rapporteur phytoplasmes) de toute modification dans la planification.

Document téléchargeable : <https://www.saoneetloire71.fr/accueil/vous-etes-agriculteur/viticulteur/agrivalys71>

## **PROSPECTION JAUNISSES A PHYTOPLASMES SUR VIGNE**

### **Vignes mères de greffons – Pépinière de vigne**

#### **PROTOCOLE DE PRELEVEMENT**

#### **1 – Application**

Les prélèvements s'opèrent sur des plantes présentant des symptômes de type jaunisses. Généralement ils sont visibles au plus tôt à partir du stade début véraison. Les prélèvements peuvent s'effectuer jusqu'aux premiers signes de sénescence des feuilles (octobre/novembre selon les régions).

#### **2 – Mode de prélèvement / Échantillonnage**

Un échantillon est constitué par le regroupement de 5 ceps maximum issus d'une même parcelle clonale.

#### **3 – Nature du prélèvement**

Prélever des feuilles avec leur pétiole, de 3 à 8 feuilles + pétioles par cep. Regrouper par 5 souches les feuilles + pétioles.

Il faut impérativement que le laboratoire puisse identifier facilement le matériel végétal prélevé sur chacune des souches.

L'ensemble du matériel végétal (1 ou plusieurs échantillons) issu d'une « vigne mère », est conditionné dans un sac plastique fermé (ne jamais humidifier) et expédié.

#### **4 – Identification**

Chaque échantillon est codifié.

Au dos du document « Bordereau d'expédition des échantillons » et sur chacun des sacs contenant l'échantillon, le laboratoire doit pouvoir identifier clairement les échantillons issus d'une même parcelle.

Codifier simplement et lisiblement avec un maximum de 6 caractères, pour faciliter l'enregistrement.

#### **5 – Expédition**

Choisir un moyen de transport rapide – 48 h max. (Chronopost, Colissimo, entreprise de transport...).

Contactez le laboratoire dont l'adresse figure sur votre bordereau d'expédition, avant l'expédition, afin de s'assurer d'une réception efficace.

#### **7 – Recommandations générales**

L'efficacité du travail au laboratoire repose en grande partie sur la qualité des prélèvements :

- le choix pertinent des symptômes de type « jaunisses »,
- l'état du matériel lors du prélèvement (éviter les feuilles trop sénescentes),
- ne pas conditionner des feuilles mouillées,
- dans certaines situations, l'utilisation d'une « caisse isotherme » est recommandée,
- expédier les échantillons en début de semaine (lundi – mercredi),
- prendre garde aux veilles de fêtes, grèves, .....
- éviter le stockage (notamment dans un coffre de voiture) avant l'expédition, si absolue nécessité utiliser le bac « légumes » d'un réfrigérateur (2 à 3 jours maximum),
- informer correctement le Bordereau d'expédition, notamment identifier le « coordonnateur » si nécessaire.